

ESPACE ÉTUDIANTS - INSERTION PROFESSIONNELLE

L'égalité des chances pour tous les étudiants se traduit par une politique volontariste des universités d'intégrer et d'accompagner les étudiants en situation de handicap au sein de leurs différents cursus. En 2007, une charte Université/Handicap est signée afin de formaliser ces engagements, et de créer une véritable collaboration entre tous les services accompagnant les étudiants en situation de handicap.

L'UHA agit en ce sens également, grâce à son service « Mission Handicap » et son équipe. Il accueille les étudiants et offre un suivi personnalisé tout au long de leur formation.

Il s'agit à présent de renforcer les liens avec le monde de l'entreprise, afin de favoriser l'insertion professionnelle de ces étudiants.

Étudiant à l'UHA, vous pourrez vous rendre visible auprès des entreprises qui travaillent avec l'université, en déposant votre CV sur ce site. Il sera consultable par nos partenaires.

De même, vous pourrez visionner les annonces d'emploi déposées par des entreprises et structures de la région. Il vous suffira de vous connecter au moyen d'identifiants demandés à cette adresse : insertion.handicap@uha.fr.

Comment déposer son CV ?

Il suffit d'envoyer votre CV (de préférence au format PDF) à l'adresse mail insertion.handicap@uha.fr en précisant quel est l'objet de votre recherche (stage, alternance, 1^{er} emploi...).

Il sera en ligne pour une durée indéterminée.

Pour le retirer, la demande est à faire à la même adresse.

Merci également de préciser dans votre mail pour quelle raison vous souhaitez le retirer (embauche, stage trouvé, etc...) et si celle-ci s'est faite par le biais des annonces déposées sur notre site.

Des relances peuvent être effectuées afin de ne pas laisser de CV obsolètes sur notre site.



La candidature

En principe, tout recruteur est tenu d'évaluer les candidatures au poste à pourvoir sur le seul critère des compétences/connaissances des postulants, selon un principe de non-discrimination à l'embauche.

Aucune personne ne peut être écartée d'un processus de recrutement pour l'un des motifs suivants : l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation de famille, la grossesse, des caractéristiques génétiques, l'appartenance ou la non appartenance (réelle ou supposée) à une ethnie, une nation ou une race, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, le nom de famille, le lieu de résidence, **l'état de santé ou le handicap** (sauf inaptitude constatée par le médecin du travail).

Toutefois, le jugement du recruteur peut être influencé par un ressenti subjectif face à l'un de ces facteurs. Le candidat en situation de handicap n'a pas obligation de mentionner son handicap lors de l'envoi de sa candidature (CV + lettre de motivation). Cet aspect peut être évoqué lors de l'entretien d'embauche, si le candidat souhaite en faire part au recruteur.

En revanche, qu'il s'agisse d'une structure qui affiche une politique clairement tournée vers l'intégration de travailleurs handicapés ou d'offres publiées par des organismes spécialisés dans ce domaine, **faire valoir la reconnaissance administrative de son handicap devient un atout**, afin de bénéficier des différents services et aides inhérentes à la RQTH.

Toujours suivant ce principe de non-discrimination à l'embauche, les offres d'emploi sont actuellement toutes ouvertes aux candidatures de travailleurs handicapés.

Vous n'êtes toutefois pas tenus d'indiquer la nature de votre handicap lorsque vous y postulez.

